

La Commission de Venise du Conseil de l'Europe
Suivez la Commission de Venise sur Twitter [@VeniceComm](https://twitter.com/VeniceComm) !



Session plénière de octobre 2015

Décisions

DANS CE NUMERO :

- 1 Session d'octobre 2015
- 2 Publications
- 3 Evénements récents
- 4 Activités à venir

LIENS :

- 1 [Site web de la Commission](#)
- 2 [Base de donnes CODICES](#)
- 3 [Site web du Conseil de l'Europe](#)
- 4 [Lettres d'information précédents](#)

- A rendu hommage à feu M. Hubert Haenel, membre de la Commission de Venise au titre de la France;
- *A adopté les avis sur :*
 - [le projet d'amendements à loi sur le Médiateur de l'Arménie \(a adopté l'avis conjoint de la Commission de Venise et de la Direction des droits de l'homme \(DGI\)\);](#)
 - [le projet de loi sur le Médiateur des droits de l'homme de la Bosnie-Herzégovine;](#)
 - [le projet d'amendements à la Constitution de la Bulgarie dans le domaine du pouvoir judiciaire;](#)
 - [le règlement intérieur de la Chambre constitutionnelle de la République kirghize;](#)
 - [le projet de loi sur les amendements à la loi sur les droits et les libertés des minorités au Monténégro;](#)
 - [les aspects institutionnels du projet de loi sur les procédures spéciales concernant la réconciliation dans les domaines économique et financier en Tunisie;](#)
 - [le projet de loi organique sur la Cour constitutionnelle de la Tunisie;](#)
 - [a adopté l'avis final sur le projet révisé d'amendements constitutionnels concernant le pouvoir judiciaire de l'Ukraine;](#)
 - [la validité temporelle du projet de disposition transitoire n° 18 de la Constitution de l'Ukraine;](#)
 - [le projet de loi sur la vérification de l'intégrité de l'Ukraine;](#)
 - [sur le projet d'amendements à certains actes législatifs concernant la prévention et la lutte contre la corruption politique en Ukraine;](#)

Session plénière de octobre 2015

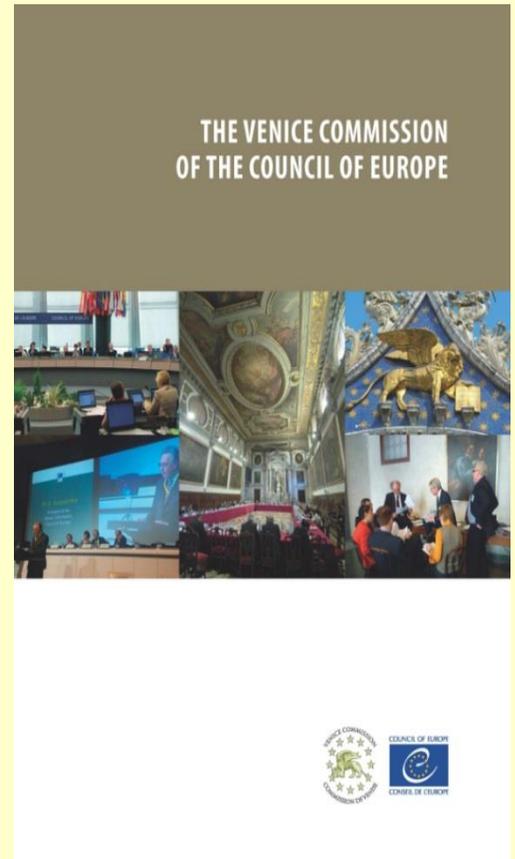
A adopté le Rapport:

- [L'exclusion des délinquants du Parlement](#)

A tenu un échange de vues:

- M. Galust Sahakyan, Président de l'Assemblée nationale de l'Arménie,
- Mme Semiha Borovać, ministre des droits de l'homme et des réfugiés de la Bosnie-Herzégovine,
- M. Hristo Ivanov, ministre de la Justice de la Bulgarie,
- M. Suad Numanović, ministre des droits de l'homme et des droits des minorités du Monténégro,
- M. Pavlo Petrenko, ministre de la Justice de l'Ukraine.

[\(lire plus...\)](#)

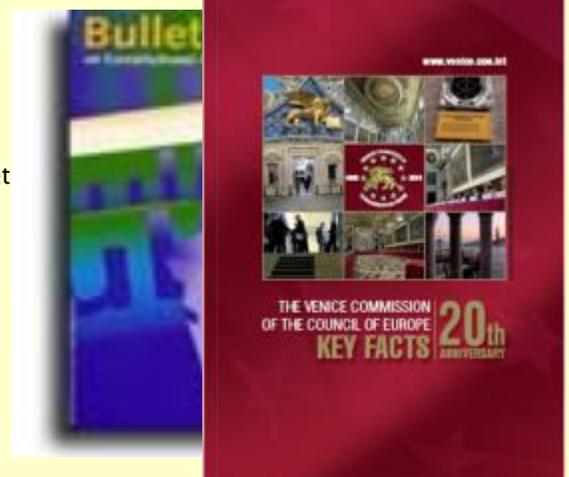


Publications

A venir:

- Bulletin de jurisprudence constitutionnelle, numéro 2015/2
- Rôle des Cours constitutionnelles dans le maintien et application des principes constitutionnels
- "Surveillance de masse – Quel contrôle démocratique?"

[Calendrier des événements récents](#)



Session plénière de octobre 2015

Sélection d'avis

Ukraine – Avis sur les projets d'amendements de la Constitution relatives au pouvoir judiciaire

"Voici un paquet d'amendements qui a été traité par la Commission de Venise – la règle d'or du contrôle européen. Il a obtenu l'approbation de la Commission de Venise. Et il apportera à votre constitution les normes européennes du pouvoir décentralisé"

[Département d'État des États-Unis,](#)

[l'Ukraine
15 juillet 2015](#)

"A la suite d'une demande datée du 21 juillet 2015 du Président de la Verkhovna Rada et Président de la commission constitutionnelle de l'Ukraine, M. Volodymyr Hroysman, un avis préliminaire sur la proposition de révision constitutionnelle concernant le pouvoir judiciaire de l'Ukraine (CDL-PI(2015)016) a été publié le 24 juillet 2015. Il porte sur les projets d'amendements relatifs au pouvoir judiciaire élaborés par le groupe de travail compétent de la Commission constitutionnelle (CDL-REF(2015)024).

Dans une lettre du 10 septembre, M. Hroysman a demandé l'avis de la Commission de Venise sur la version révisée de ces projets d'amendements approuvée par la Commission constitutionnelle (CDL-REF(2015)040).

Le présent avis a été élaboré sur la base des observations des rapporteurs. Il a été examiné par la sous-commission sur le pouvoir judiciaire le 22 octobre 2015 avant d'être adopté par la Commission de Venise lors de sa 104e session plénière (Venise, 23-24 octobre 2015). Le présent avis fait suite à l'avis préliminaire du 24 juillet 2015. Après réception de cet avis préliminaire, le groupe de travail sur le pouvoir judiciaire de la Commission constitutionnelle de l'Ukraine a apporté plusieurs modifications aux projets d'amendements constitutionnels. Le présent avis analyse ces amendements compte tenu des recommandations formulées dans l'avis préliminaire et comprend aussi d'autres recommandations".

[Lire l'avis...](#)

Sélection d'avis

Arménie – Avis sur les projets de la révision constitutionnel

"La Commission de spécialistes chargée des réformes constitutionnelles près le Président de la République (ci-après dénommée « la Commission constitutionnelle ») a adopté les projets d'amendements le 20 août 2015. La Commission de Venise a reçu le 22 août 2015 ce texte (qui comprend une version révisée de l'ensemble des projets d'amendements ainsi que le titre 16 sur les dispositions finales et transitoires – CDL-REF(2015)034).

La Commission constitutionnelle a soumis à la Commission de Venise certaines propositions d'amendements supplémentaires les 29 août et 1er septembre 2015 (CDL-REF(2015)036). Le présent deuxième avis porte sur le titre 8 (Le ministère public et les organes d'enquête), le titre 9 (Les organes de l'autonomie locale), le titre 11 (La Commission électorale centrale), le titre 12 (La Commission de télévision et de radiodiffusion), le titre 13 (La Chambre des comptes), le titre 14 (La Banque centrale), le titre 15 (L'adoption et la révision de la Constitution ; le référendum) et le titre 16 (Dispositions finales et transitoires).

Le titre 1 (Les fondements de l'ordre constitutionnel), le titre 2 (Les droits fondamentaux et les libertés de l'homme et du citoyen), le titre 3 (Les garanties législatives et les principaux objectifs de la politique nationale dans les domaines social, économique et culturel), le titre 4 (L'Assemblée nationale), le titre 5 (Le Président de la République), le titre 6 (Le Gouvernement), le titre 7 (Les tribunaux et le Conseil supérieur de la magistrature) et le titre 10 (Le Défenseur des droits de l'homme) ont fait l'objet d'un avis, préliminaire antérieur (CDL-PI(2015)15rév). Il n'en sera question dans le présent avis que dans la mesure où la Commission constitutionnelle les aura modifiés compte tenu des recommandations énoncées dans l'avis préliminaire ou que d'autres recommandations auront été par la suite été formulées par les rapporteurs. En conséquence, les recommandations spécifiques qui figurent dans le premier avis demeurent valables sauf si elles sont modifiées ou remplacées par celles du deuxième avis".



*Session plénière
Venise, Scuola Grande di San Giovanni
Evangelista*

[Calendrier des événements récents](#)

[Lire l'avis...](#)

Evénements récents

Décès de M. Hubert Haenel, membre de la Commission de Venise pour la France

La Commission de Venise a la tristesse d'annoncer le décès de M. Hubert Haenel, membre au titre de la France. M. Hubert Haenel a été très actif au sein la Commission de Venise, lui faisant bénéficier de ses compétences de Sénateur et également de son expertise en tant que membre du Conseil constitutionnel français.

Il a contribué activement aux travaux de la Commission, notamment lors de la préparation d'avis relatifs à l'Arménie, la Moldova, « l'ex République yougoslave de Macédoine », la Russie et l'Ukraine. Pour ce qui est des études et des avis, il a traité les thèmes suivants : le contrôle démocratique des forces armées ; le service alternatif ; les services de renseignement ; le droit à la liberté de réunion ainsi que le rôle des acteurs extra-institutionnels dans un régime démocratique (lobbying).



Kosovo – Justice constitutionnelle

Le Président Buquicchio et une délégation de la Commission de Venise ont été reçus par le Président de la Cour constitutionnelle de la République du Kosovo, Mme Arta Rama-Hajrizi.

Pendant son séjour au Kosovo, la délégation de la Commission de Venise a rencontré les dirigeants de l'Etat et pour la première fois a participé à la cérémonie de l'année judiciaire de la Cour constitutionnelle du Kosovo.



[Lire le discours du président Buquicchio à l'ouverture de l'année judiciaire de la Cour constitutionnelle du Kosovo...](#)

Tunisie



La Commission de Venise a adopté un avis sur l'intérimaire sur les aspects institutionnels du projet de loi sur les procédures spéciales concernant la réconciliation dans les domaines économique et financier de la Tunisie adopté par la Commission de Venise lors de sa 104e Session Plénière (Venice, 23-24 octobre 2015)

L'avis a reçu une couverture médiatique très importante.

[\(lire l'avis\)](#)

Événements récents

Institutions démocratiques et droits fondamentaux Contrôle démocratique des agences de renseignements

13/10/2015 – 14/10/2015

Strasbourg – M. Iain Cameron, membre de la Commission de Venise, a participé à une conférence du Conseil de l'Europe consacrée au droit à la liberté d'expression, lors de laquelle il a introduit le Rapport de la Commission sur le contrôle démocratique des agences de collecte de renseignements d'origine électromagnétique, tel que mis à jour en mars 2015.



Justice Constitutionnelle Assistance à la Chambre constitutionnelle de la République kirghize

12/10/2015 – 13/10/2015



Saint-Petersbourg – Une visite d'étude pour les juges de la Chambre Constitutionnelle de la République kirghize à la Cour constitutionnelle de la Fédération de Russie aura lieu les 12 et 13 octobre 2015. La journée d'étude débutera par une participation à l'audience publique du 12 octobre. Ensuite, les participants seront informés du travail des collègues russes et échangeront leurs avis sur plusieurs des problèmes rencontrés par la délégation kirghize.

Cette visite est organisée en partenariat avec le Bureau de l'UNDP à Bichkek dans le cadre du projet visant à soutenir la Cour constitutionnelle de la République kirghize, et est financée par l'UE.

Élections et partis politiques Géorgie - Conférence régionale sur l'égalité des genres dans les processus électoraux

25/11/2015 – 26/11/2015



Tbilissi – La Commission de Venise organise en coopération avec la Commission électorale centrale de Géorgie une conférence régionale sur l'égalité des genres dans les processus électoraux. Parmi les conférenciers, Mme Herdís Thorgeirsdóttir, vice-présidente de la Commission de Venise, fera une présentation sur les normes internationales dans le domaine des élections.

Cette activité est organisée dans le cadre du Cadre de coopération programmatique et implique les commissions électorales centrales de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Ukraine.

Coopération de voisinage Conférence des Organes de contrôle constitutionnels d'Asie Centrale

28/10/2015 – 29/10/2015

Strasbourg – Une conférence des Organes de contrôle constitutionnels d'Asie Centrale se tiendra les 28 et 29 octobre 2015 à Strasbourg dans les locaux du Conseil de l'Europe. Elle rassemblera une vingtaine de participants du Kazakhstan, Kirghizstan, Tadjikistan et de l'Ouzbékistan. Le Président et les Juges des Organes de contrôle constitutionnels se rencontreront pour débattre de leurs problèmes communs, tels que l'impact de la séparation des pouvoirs sur les Organes de contrôle constitutionnels et les techniques d'interprétation constitutionnelle. Les participants à la conférence échangeront leurs informations et leurs expériences sur la protection des Droits de l'homme, l'accès à la justice et le principe de l'état de droit, ainsi que sur la mise en place de bonnes pratiques répondant aux critères internationaux en vigueur.

Renforcer les Organes de contrôle constitutionnels est crucial pour la mise en place de réformes dans la judiciaire. Cela contribue à renforcer l'indépendance globale de la judiciaire par rapport à l'exécutif, et à améliorer son efficacité et sa transparence.

La conférence est organisée avec le soutien financier du Ministère des Affaires étrangères de la Turquie et de l'Union européenne dans le cadre du projet "Soutien aux autorités kirghizes dans l'amélioration de la qualité et de l'efficacité du système de justice constitutionnelle kirghize" mis en place par la Commission de Venise.



Activités à venir

Avis

Albanie – Projet d'amendements constitutionnels sur le pouvoir judiciaire ;

Monténégro – Projet de loi sur la liberté de religion ;

L'ex République yougoslave de Macédoine – Législation sur la discipline et la destitution des juges et leur évaluation professionnelle; la loi sur la protection de la vie privée et la loi sur la protection des lanceurs d'alerte ;

Russie – Loi sur des organisations indésirables ;

Espagne – Loi sur "la sécurité des citoyens" ; la loi portant modifications des pouvoirs de la Cour constitutionnelle ;

Turquie – Loi N°5651 sur internet et articles 216, 301 et 314 du Code pénal ;

Ukraine – Loi sur la condamnation des régimes totalitaires communiste et nazi.

Etudes

Questions électorales

- Lignes directrices sur l'utilisation des ressources administratives pendant les élections ;
- Inscription des électeurs résidant de facto à l'étranger ;

Justice constitutionnelle

- Rapport sur la composition des cours constitutionnelles ;
- Étude sur l'accès Individuel à la justice constitutionnelle.

Institutions démocratiques et droits fondamentaux

- La liberté de réunion pacifique – Lignes directrices du BIDDH/OSCE
- Etat de droit – check-list
- Étude sur le rôle de l'opposition au sein d'un parlement démocratique
- Médiateurs

Compilations

- Les amendements à la Constitution
- Les seuils électoraux

[Contactez nous](#)